



ORCHESTRE DE LA
SUISSE ROMANDE

JONATHAN NOTT

Directeur musical
et artistique

RAPPORT ANNUEL
2022 – 23

**du 1^{er} septembre 2022
au 31 août 2023**

Genève, le 15 décembre 2023



Selfie d'orchestre lors du concert anniversaire du centenaire © Niels Ackermann / Lundi 13 / OSR

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités de la saison 2022-23	4
Rapport de performance	13
Comptes annuels	27
Bilan	
Compte d'exploitation	
Tableau de flux de trésorerie	
Tableau sur la variation du capital	
Annexe aux comptes annuels	
Rapport de l'organe de révision	

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SAISON 2022 – 23

INTRODUCTION

La saison 2022 – 23 de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) est la première post-covid avec une activité totalement normale.

L'installation dans nos nouveaux locaux à la rue Bovy-Lysberg 2 et l'obtention d'un permis de construire pour la création d'un passage entre notre bâtiment et le Victoria Hall permet une amélioration importante des conditions de travail pour le personnel administratif et technique. La création d'un nouveau foyer pour les artistes – au premier niveau de notre bâtiment - dont l'accès se fait par le passage cité plus haut - bénéficiera à tous les utilisateur.ice.s du Victoria Hall, y compris à nos musiciennes et musiciens lorsque nous sommes locataires de la salle ce qui changera radicalement, dès décembre 2023, les modalités d'accueil des artistes.

Comme toute entreprise, la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) doit parfois faire face à des imprévus et des difficultés dans la gestion du personnel. Une enquête interne a été diligentée pour régler une situation conflictuelle liée aux ressources humaines. Celle-ci a conduit la FOSR à mettre à jour sa charte éthique et à sensibiliser l'ensemble de son personnel au respect de la personnalité de chacun. Le Conseil de Fondation et la direction avaient précédemment décidé la création d'un poste de responsable des Ressources Humaines. Une personne viendra compléter l'équipe administrative dès la saison 2023 – 24.

Sur le plan artistique, le niveau ne cesse de monter et les retours de la presse et du public sont élogieux. La fréquentation augmente considérablement, aussi bien en nombre d'abonné.e.s, qu'en nombre de billets individuels vendus. Les fonds publics ont diminué par rapport à la saison précédente, malgré les excellents résultats communiqués aux subventionnants. Les fonds privés sont, eux, en augmentation.

1. DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La FOSR poursuit ses objectifs qualitatifs avec l'engagement de chef.fe.s invité.e.s qui stimulent les musicien.ne.s et des solistes de très haut niveau. Sur le plan marketing, nous avons poursuivi notre stratégie visant à renforcer le nombre d'abonné.e.s et à accroître la présence du public tout en maintenant une programmation équilibrée entre les compositeur.ice.s du passé et celles et ceux du XXI^e siècle.

Le programme d'achat des instruments à cordes pour nos solistes continue avec l'acquisition cette saison de très beaux instruments qui contribuent à augmenter le niveau des prestations de nos musicien.ne.s. Il s'agit d'un investissement avec amortissement sur plusieurs années.

2. ACTIVITÉS SYMPHONIQUES

Avec quatre concerts à l'affiche dirigés par son chef en résidence Daniel Harding, dont un *Roméo & Juliette* de Berlioz donné pour la première fois dans son intégralité à Genève avec le Chœur de l'Orchestre de Paris, l'Orchestre accueillait également pour la première fois trois chef.fe.s :

Daniele Gatti, qui a fait forte impression tant auprès du public qu'auprès des musiciennes et musiciens de l'OSR. À l'issue de cette première invitation avec trois concerts d'affilée donnés au Victoria Hall, le chef a conclu avec la FOSR un accord pour venir régulièrement diriger l'Orchestre dans les saisons à venir.

Simone Young que l'on retrouvera dans le futur en tant qu'invitée après un sublime *Concerto pour orchestre* de Bartók donné à trois reprises et dans le cadre de notre retour à Fribourg.

Kent Nagano, venu en famille pour un programme exceptionnel avec trois pianos sur scène, a débuté une collaboration audiovisuelle avec un enregistrement discographique pour le label San Francisco qui collabore pour la première fois avec l'OSR.

Sur le plan des solistes, l'OSR a renoué avec des musiciennes et musiciens absent.e.s de la scène genevoise depuis trop longtemps comme Viktoria Mullova, pour le concert annuel offert à l'occasion de la Journée des Nations Unies et en tournée, et Jean-Yves Thibaudet, lors d'un concert hors abonnement. L'Orchestre a renforcé ses liens avec des artistes

qui habitent la Suisse romande comme Khatia Buniatishvili, Marie-Claude Chappuis, Alexandra Conunova, Daniel Leveillé, Marc Perrenoud, Philippe Béran, Daniel Lozakovich, Joan Mompарт, Valerio Contaldo, Stephan MacLeod et le Chœur de chambre de la Haute école de musique de Genève.

Bien que notre activité principale soit la musique dite «classique», la FOSR dans son esprit d'ouverture a pour la première fois de son histoire invité un jazzman en résidence, le pianiste Marc Perrenoud, et rappelé que le talent de son équipe artistique est très large. Une nouvelle collaboration aura confirmé ce qui précède avec une soirée entière consacrée à Led Zeppelin dans un Victoria Hall over-booked dans le cadre de la programmation du Festival Antigél. L'OSR s'est également démarqué de son univers «classique» et innove en s'associant à l'industriel genevois Firmenich pour sa première présence au salon artgenève dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau concept: le concert olfactif. Enfin la saison s'est terminée avec trois ciné-concert *Bugs Bunny at the Symphony* qui ont fait le plein et permis de toucher un public toujours plus large!

En complément de la présence, deux fois par saisons, de l'Orchestre de Chambre de Lausanne dans nos abonnements, l'OSR a invité l'Orchestre Symphonique de Lucerne dans le cadre d'un échange et a joué en retour dans la magnifique salle du KKL.

Présent en Suisse, en dehors de Genève, à Lausanne (série de 6 concerts), Fribourg, Rolle et Lucerne, l'OSR a repris les tournées à l'étranger avec Munich (à deux reprises), Düsseldorf, Brême, Cologne, Berlin, Anvers, Lille et Budapest. Cette tournée a été planifiée en un temps record faisant suite à l'annulation d'une invitation en Asie, région qui était encore fortement touchée par le covid en février 2023. Une collaboration unique dans l'histoire de notre partenariat avec le Grand Théâtre de Genève a permis à ce dernier de faire rayonner sa production de Janáček *Kafka Kabanova* à Brno, patrie du compositeur.

Dans le cadre de sa collaboration avec les institutions genevoises, l'OSR a participé à la finale du Concours International de Musique de Genève, répondu à l'invitation du Festival Antigél, s'est produit au salon d'art contemporain artgenève et a donné un concert de Noël à la Cathédrale Saint-Pierre où il n'avait plus joué depuis 2006. L'OSR a aussi inauguré l'auditorium de Florimont à l'occasion d'un concert de musique de chambre avec Marc Perrenoud et participé au 30^e anniversaire de l'Orchestre de Chambre de Genève avec une formation de musicien.ne.s issu.e.s des deux orchestres.

Suite à la demande de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique, l'Orchestre de la Suisse Romande a offert ses services au concours Horowitz de Kiev qui s'est tenu à Genève en partageant la scène avec l'Orchestre National Symphonique d'Ukraine.

Notre Festival à Genève-Plage a tenu sa troisième édition avec un schéma artistique sur le modèle concert classique – ciné-concert – concert crossover. L'invitation du rappeur Youssoupha pour le concert OSR offert par la Ville de Genève sur la scène Ella Fitzgerald a vu une affluence estimée à plus de 7'000 personnes.

Le concert qui mêle amateur.rice.s du canton à nos musicien.ne.s professionnel.le.s **L'OSR c'est vous !** a de nouveau eu un grand succès et s'est tenu lors de la Fête de la musique au Victoria Hall.

Le taux moyen de fréquentation des séries d'abonnements continue d'augmenter. Le nombre d'abonné.e.s a progressé par rapport à la saison 2021 – 22. C'est la *série S* qui a le plus progressé avec une augmentation de 14% des abonné.e.s. La *série Lausanne* a diminué de façon non significative après une forte progression les deux dernières saisons, du fait d'un changement de lieu de concerts (migration de la salle Métropole vers le Théâtre Beaulieu).

3. ACTIVITÉS LYRIQUES

L'Orchestre de la Suisse Romande participe à la quasi-totalité des productions du Grand Théâtre de Genève. Environ CHF 7 millions de francs provenant de la subvention de saison de la Ville de Genève qui se monte à CHF 9.3 millions y sont consacrés.

Six productions, ce qui représente environ 40% de l'activité totale de l'Orchestre, ont vu nos musicien.ne.s en fosse dont *Parsifal* sous la direction de son directeur musical et artistique Jonathan Nott.

La FOSR est en attente de travaux importants qui pourraient se dérouler en fosse dans les années à venir afin d'en améliorer l'acoustique et éliminer les accidents auditifs encore trop fréquents.

Le Grand Théâtre bénéficie de l'accord passé entre la Radio Télévision Suisse (RTS) et la FOSR pour capter des productions sans devoir payer en sus les droits des musicien.ne.s de l'OSR. Ces captations sont aussi un moyen pour l'OSR d'être plus présent sur les chaînes thématiques.

4. TOURNÉES ET DÉPLACEMENTS

Après l'annulation annoncée en été 2021 pour cause de covid d'une tournée en Asie programmée en 2023, la FOSR a élaboré une tournée en urgence qui lui a permis un retour à la Philharmonie de Berlin et de jouer pour la première fois à Lille et dans les nouvelles salles d'Anvers et de München.

Plus tôt en automne 2022, l'OSR a joué à Ljubljana, Budapest et pour la première fois à Brno en donnant un concert symphonique et un ouvrage lyrique. Dans cette dernière ville, patrie du compositeur Leos Janáček, l'OSR a donné pour sa première collaboration à l'étranger avec le Grand Théâtre de Genève, une reprise de la production *Katja Kabanova* sous la direction du chef tchèque Tomáš Netopil.

5. ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Sur le plan discographique, l'Orchestre a terminé un disque Ammann avec la compagnie Schweizer Fonogramm. Plusieurs concerts ont été captés pour la RTS, Mezzo, Arte... notamment le concert d'ouverture de la saison dirigé par Jonathan Nott avec Marc Perrenoud, le premier concert de Daniele Gatti et la *Symphonie No 9* de Mahler en conditions «studio» avec Jonathan Nott et ce dans le but de préparer le retour de l'OSR en Asie en 2025.

La numérisation de toutes les captations audios de l'OSR, initiée dans les années 2000 grâce à des fonds privés est terminée, la FOSR doit réfléchir à la façon d'exploiter ce trésor que sont nos archives sonores.

6. PROJETS DE TOURNÉES, DÉPLACEMENTS ET ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Les déplacements suivants sont déjà conclus (c) ou en négociation (n). Ils répondent à la stratégie à long terme fixée par le Conseil de Fondation :

- Déplacement au Festival Berlioz: 27 août 2023 (c)
- Déplacement au Festival de Grenade: 7 juillet 2024 (c)
- Tournée en Espagne/Canaries: février 2025 (n)
- Festival de Pâques d'Aix en Provence: avril 2025 (n)
- Tournée en Asie (Chine, Corée du Sud, Japon): été 2025 (n)
- Tournée en Europe (Berlin, Paris, Hambourg, Vienne, Copenhague...): mars 2026 (n)
- Poursuite du partenariat RTS - Mezzo - Arte avec la captation de concerts en 2023 – 24 (c)
- Création holographique de l'Orchestre de la Suisse Romande (c)

L'OSR refuse fréquemment des invitations à l'étranger ne pouvant se rendre disponible compte tenu de son activité très importante en Suisse.

7. ACTIONS DE MARKETING ET PROMOTION

Depuis la saison 2019 – 20, la FOSR a développé un plan marketing spécifique visant à augmenter le nombre de ses abonné.e.s aux séries d'abonnement de Genève et Lausanne. La saison 2022 – 23 correspond à la troisième saison de ce nouveau plan marketing et les résultats sont très convaincants.

Le nombre d'abonné.e.s aux comptes Instagram, YouTube et Facebook de l'OSR continue d'augmenter. Ces comptes sont alimentés par un contenu dont la FOSR cherche en permanence à améliorer la qualité.

8. ACTIVITÉS JEUNESSE

Aborder un concert différemment, goûter au plaisir de la rencontre avec les artistes, susciter des expériences nouvelles et participatives, intégrer des ateliers de pratique, créer, jouer, découvrir et faire découvrir, partager, apprendre, ressentir, s'émerveiller... autant de propositions que de concerts, autant de possibilités de s'approprier la musique au gré de ses envies: C'est ce qu'a proposé l'Orchestre de la Suisse Romande à travers l'ensemble des activités culturelles et pédagogiques de la saison 2022 – 23. Ces activités se déclinent sous formes différentes et variées, du parcours pédagogique aux concerts scolaires en passant par des visites et des répétitions pour les classes, des concerts destinés aux familles, avec enfants dès 4 ou 7 ans, ou des ateliers et projets plus ponctuels.

Concerts et activités pour les écoles

- **19 concerts scolaires** commentés et/ou présentés au Victoria Hall (13'493 enfants et jeunes du DIP, de l'AGEP et de France voisine) ont permis à des classes de découvrir trois séries de concerts autour des *Danses symphoniques* de *West Side Story* en octobre 2022, d'un Conte de Noël (création OSR) en décembre et d'un concert sur le thème de l'eau et de la biodiversité en janvier 2023.
- **Tournée Romandie 2023** : 5'038 élèves et 520 enseignant.e.s ont assisté aux 9 concerts donnés dans 5 cantons romands en mars 2023.
- **Les parcours pédagogiques** ont permis à 21 classes (71 inscrites et 50 en liste d'attente) de participer à un parcours sur la saison (16 du primaire, 2 du CO et 3 du Sec II). 430 élèves et environ 25 enseignant.e.s ont suivi l'un des parcours proposés et ont pu se rendre, pour la majorité d'entre eux, à l'un des 6 concerts proposés avec l'un de leurs parents. Deux ateliers autour de l'opéra *Parsifal* ont été donnés en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève

Toutes les classes ont pu bénéficier d'ateliers avec des musicien.ne.s et des intervenant.e.s en classe. (15 ateliers autour du dossier pédagogique, 16 ateliers découverte des instruments, 15 ateliers de direction, 5 ateliers musique et mouvement, 10 ateliers improvisation, narration, arts plastiques), soit un total de **61 ateliers** pour les parcours pédagogiques.
- 5 classes du Secondaire II ont pu assister gratuitement (sur inscription) à des concerts en soirée dans de très bonnes conditions de placements (quota places sponsoring).
- 6 classes du Secondaire II ont assisté à des concerts en soirée au tarif préférentiel de CHF 10 par élève.
- 27 classes du primaire (soit 530 élèves et 62 enseignant.e.s) ont assisté au début de **13 répétitions** de l'OSR sous la direction de Jonathan Nott au Victoria Hall (109 classes en liste d'attente).
- Le Projet **OSR et Orchestre en classe** a réuni 3 classes d'instruments à cordes (soit 62 élèves) et 18 musicien.ne.s de l'OSR lors du concert au Victoria Hall pour la Fête de la musique, sous la direction d'Ana María Patiño-Osorio. Des séances de coaching avec des musicien.ne.s OSR et la cheffe ont eu lieu dans les écoles au printemps 2023.
- L'OSR a invité une centaine de directeurs.rices et enseignant.e.s du Primaire, Secondaire I et II à venir assister à un concert de l'OSR en mai 2023.
- Lors de la saison 2022 – 23, un total de 19'773 élèves des 3 degrés d'enseignement et près de 2'000 enseignant.e.s et accompagnant.e.s ont assisté à des concerts scolaires ou participé à des activités pédagogiques proposées par l'OSR sur ou hors temps scolaire.

Concerts et activités pour les familles

- 7'510 enfants et adultes ont assisté aux 5 *Concerts en famille* au Victoria Hall, soit une moyenne de 1'502 personnes par concert entre octobre 2022 et juin 2023.
- Les 14 représentations des *Concerts pour petites oreilles* ont permis à 1'500 enfants (entre 3 et 8 ans) et adultes de suivre 4 programmes différents sur la saison à la salle Marie Laggé.
- 4 concerts privés ont également été donnés dans cette même salle (2 à l'attention de familles réfugiées ukrainiennes en septembre 2022 et 2 pour l'un de nos partenaires en mars et juin 2023).
- Une activité de médiation avec essais d'instruments pour les enfants (sous la yourte) a été proposée en journée lors du marché de Noël au Jardin anglais en décembre 2022.

Activités et projets divers

- 12 **dossiers pédagogiques** en 2 versions (pdf et interactive) ont été réalisés pour les parcours pédagogiques, les concerts scolaires, les *Concerts pour petites oreilles* et la tournée Romandie.
- De nouveaux **jeux et activités en ligne** sont régulièrement ajoutés sur les pages « Espace ludique » et « Ressources pédagogiques » du site OSR.CH.
- La troisième édition du projet **L'OSR c'est vous !**, coordonnée par le service pédagogique, a réuni 75 amateur.rice.s (de 9 à 78 ans) et 22 musicien.ne.s de l'OSR au Victoria Hall le 23 juin 2023 sous la direction de Philippe Béran.

9. FORMATION

Première saison avec une cheffe assistante (Ana María Patiño-Osorio) dont le poste est entièrement pris en charge par du mécénat. Si cette fonction a permis à la cheffe de se perfectionner dans sa pratique de la direction musicale, elle lui a aussi donné des bases dans la connaissance de l'organisation d'une structure professionnelle et lui offre un développement de ses capacités à assumer les responsabilités managériales d'un poste fixe dans le futur. De son côté, l'OSR a pu bénéficier de l'aide de sa cheffe assistante tant pour le retour qu'elle donne aux chef.fe.s sur l'équilibre et le rendu sonore en salle, que pour sauver des situations problématiques. Ainsi, la cheffe a remplacé deux fois au pied levé un et une chef.fe invité.e, notamment pour le concert de l'An des Amis de l'OSR. La FOSR a reçu la confirmation de la prise en charge de ce poste pour trois saisons ce qui lui semble être maintenant indispensable au bon fonctionnement de l'institution.

La FOSR et la HEM ont signé une nouvelle convention qui reprend en partie le cahier des charges de la précédente. Les DAS et stagiaires ont continué d'évoluer au sein de notre phalange et il y a volonté de part et d'autre d'étendre cette collaboration dans le domaine de la formation des métiers techniques de l'orchestre.

10. ASSOCIATION GENEVOISE DES AMIS DE L'OSR

Depuis la signature de la nouvelle convention, l'Association genevoise des Amis de l'OSR n'organise plus qu'un seul concert, celui de l'An, mais bénéficie du montant du sponsoring du premier concert de saison (Arab Bank: sponsor amené par l'association) dont les frais d'organisation sont à la charge de la FOSR tandis que la recette lui revient totalement.

La FOSR a par ailleurs soutenu, par le biais d'un apport de mécénat de la Fondation Leenaards, une conférence destinée en partie à ses membres avec le soliste en résidence Marc Perrenoud.

La poursuite de l'acquisition des archets et instruments à cordes, grâce au Fonds instrumental, contribue à réhausser le niveau de l'Orchestre. En cette fin de saison, l'Association est propriétaire de: 2 violons, 1 alto, 3 violoncelles et 4 archets qu'elle met à la disposition unique des musiciennes et musiciens de l'OSR.

Une délégation de l'association a accompagné l'Orchestre à Budapest et Berlin. Outre leur contribution contractuelle, ils ont pris en charge le cocktail de fin de tournée de l'OSR à Budapest.

11. ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DE L'OSR

Le retour de l'Orchestre de la Suisse Romande au Théâtre de Beaulieu a permis à l'Association de repenser la formule des «Préludes», séances d'initiation d'avant-concert.

Le nombre d'abonné.e.s à la *série Lausanne* est resté stable malgré la migration de la salle Métropole au Théâtre de Beaulieu.

12. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

La FOSR s'est appliquée à mettre en œuvre les recommandations effectuées par le Contrôle Financier Interne de la Ville de Genève.

La présidente et le directeur général ont demandé aux représentants de la Ville et du Canton de Genève qui siègent au Conseil de Fondation d'informer régulièrement les deux magistrats des dossiers en cours à la FOSR, notamment sur une situation conflictuelle liée aux ressources humaines.

La présidente, les deux représentants de la Ville et du Canton de Genève, et le directeur général se sont entretenus avec Messieurs Thierry Apothéloz, Sami Kanaan et leurs responsables de services au sujet du résultat des séminaires organisés dans la première année de présidence de la FOSR. Le plan financier 2025–28 a été remis aux autorités dans la perspective de la prochaine discussion sur la convention tripartite. Ils ont informé la Ville et le Canton de Genève de la demande d'augmentation de subventions que fera la FOSR en 2024 pour tenir le plan financier 2025–28.

La Ville de Genève a diminué sa subvention de CHF 100'000 pour l'année 2023 (baisse cumulée de CHF 111'500 par rapport à ses engagements qui figurent dans la convention tripartite 2021–24). Cette baisse n'est pas la conséquence d'un manquement de la FOSR envers ses obligations contractuelles, elle correspond à un effort consenti suite à une demande adressée par la Ville aux «grandes institutions». La FOSR a par ailleurs maintenu, malgré cette baisse de subvention, la totalité de ses engagements envers les autorités subventionnantes.

Une réunion s'est tenue avec Madame Nuria Gorrite, Conseillère d'État au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines du Canton de Vaud et ses collaboratrices et collaborateurs directs dans le cadre d'une demande d'augmentation de subvention pour la FOSR.

La FOSR a informé la Conseillère d'État de ses excellents résultats quant à la fréquentation des concerts de Lausanne. Madame Gorrite s'est également intéressée au programme jeunesse/formation que la FOSR a mis en place à Genève et a demandé à la direction générale de bien vouloir transmettre des informations plus précises sur ces activités à ses services.

13. SPONSORING ET MÉCÉNAT

La FOSR a atteint l'objectif qu'elle s'est fixée avec CHF 5 millions de francs de fonds privés. Elle poursuit ses efforts pour dépasser ce montant dans les années futures.

Elle a pu compter sur le soutien d'un mécène pour la prise en charge du loyer des bureaux dans lesquels elle a déménagé en juillet 2023 (rue Bovy-Lysberg 2).

La Fondation Bru, la Fondation Caris, la Fondation Coromandel, la Fondation Etrillard, Madame Brigitte Lescure et KPMG... sont devenus de nouveaux partenaires de la FOSR. La Fondation Vontobel qui avait cessé son soutien pendant la période du covid a soutenu à nouveau un concert de l'OSR.

Le Credit Suisse, repris par UBS, a annoncé qu'il honorera le contrat qui le lie à la FOSR jusqu'à son terme (saison 2023–24).

Le projet «Portes ouvertes», qui vise à faire venir aux concerts une population qui aime la musique «classique» mais ne fréquente pas les lieux de concerts, a démarré pour la première saison. Il a bénéficié à 391 personnes sur 13 concerts. 33 institutions ont été contactées et 63 séances de médiation ont été organisées dans le cadre de ce nouveau programme. Ce projet est entièrement financé par une mécène.

Le Conseil de fondation remercie les sponsors et mécènes de leur soutien qui est essentiel pour que l'OSR présente ici et ailleurs des prestations artistiques de grande qualité.

14. SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes annuels 2022–23 de la FOSR ont été audités par KPMG (2^e année de mandat, précédemment Deloitte) qui recommande de les approuver.

Le résultat annuel est déficitaire de CHF 1'557'600 ce qui, par rapport au budget, représente une amélioration de CHF 602'400.

Cet exercice constitue le troisième de la période quadriennale 2021–24 régi par la convention tripartite signée entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève. Conformément à l'article 22 de la convention tripartite sur le traitement des bénéfices et des pertes, la FOSR va utiliser les subventions à restituer accumulées sur les deux premiers exercices bénéficiaires de la période quadriennale conventionnée pour un montant de CHF 672'100, ramenant le résultat annuel net à une perte de CHF 885'500. Cette perte sera partiellement compensée par les bénéfices acquis lors des deux premiers exercices bénéficiaires de la période quadriennale conventionnée qui se montent à CHF 316'300 au total.

Par rapport au budget, les charges d'exploitation n'ont varié que de manière non significative.

En revanche, les recettes ont augmenté de CHF 360'000 alors que les subventions, principale ressource financière de la FOSR, ont diminué de CHF 80'000. L'augmentation des revenus provient principalement des produits de concerts où nous avons mesuré une progression de la fréquentation, tant au niveau des abonné.e.s que du remplissage général de nos salles de concerts. De même, les apports privés (don et contributions) ont été sensiblement supérieurs au budget. Concernant l'activité de rayonnement, onze villes européennes et une ville en Suisse allemande ont été visitées. Du côté des enregistrements, deux disques et un film sur la 9^e *Symphonie* de Mahler ont été réalisés. Grâce au don annuel de CHF 500'000 que nous recevons de la part d'une fondation privée genevoise pour couvrir notre activité de rayonnement, nous n'avons dû puiser que CHF 196'000 dans le fonds de rayonnement pour financer ces nombreux projets.

Enfin, nous avons réalisé un résultat financier positif de CHF 52'000 grâce à la gestion des excédents de liquidités.

Notre trésorerie a diminué de CHF 2'440'000 en raison premièrement du résultat déficitaire et deuxièmement d'investissements importants dans des instruments à cordes pour un flux total de trésorerie net utilisé pour des investissements de CHF 2'060'000.

15. MOUVEMENT DU PERSONNEL ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Engagements

Durant la saison 2022 – 23, nous avons engagé neuf musicien.ne.s, trois solistes et six musicien.ne.s de rang, tous dans le registre des cordes. Quatre étudiant.e.s suivant le cursus Diploma of Advanced Studies (DAS) de la Haute école de musique de Genève (HEM) ont été engagés pendant la saison entière pour accompagner l'Orchestre.

Une nouvelle membre a rejoint le Conseil de Fondation en juillet 2023 pour remplacer la vice-présidente sortante.

Une directrice de la communication et du marketing a remplacé la précédente en milieu de saison.

Démissions et départs à la retraite

Une musicienne et un musicien sont partis à la retraite et une jeune musicienne a démissionné au cours de la saison, tous dans le registre des cordes.

La vice-présidente du Conseil de Fondation a terminé son mandat le 30 juin 2023 et, suivant les règles établies dans les statuts, ne pouvait pas se présenter pour un nouveau mandat.

17. PERSPECTIVES

L'Orchestre de la Suisse Romande a certainement le meilleur niveau artistique depuis sa création. La qualité de ses prestations saluée par la presse est aussi reconnue par le public (avec une augmentation conséquente du nombre d'abonné.e.s). Les chef.fe.s et solistes invité.e.s qui répondent à nos sollicitations comme les engagements qui proviennent des grandes salles du monde entier donnent une idée du niveau actuel.

Dans ce contexte, la recherche d'une nouvelle directrice musicale ou d'un nouveau directeur musical dès la saison 2026 – 27 suite au départ annoncé de Jonathan Nott en 2025 s'effectue avec l'ambition affichée de poursuivre dans cette voie d'excellence artistique.

Il ne tient qu'à notre effort collectif que cette progression qualitative se poursuive et continue de contribuer au rayonnement de Genève, de la Suisse romande et de la Suisse.

Pour la première fois depuis de nombreuses saisons, la FOSR présente un exercice déficitaire et se prépare à affronter l'avenir avec des pertes de plus en plus conséquentes si les fonds publics et privés devaient stagner.

La FOSR doit faire sa part dans la recherche de fonds privés et a prouvé qu'elle pouvait augmenter sensiblement cet apport avec, pour la première fois de son histoire, plus de CHF 5 millions de fonds privés pour un exercice comptable.

La FOSR remercie les pouvoirs publics du très haut niveau de soutien qu'ils apportent à l'Orchestre de la Suisse Romande. Sans ce soutien vital et sans un renforcement de celui-ci pour la prochaine période quadriennale 2025 – 28, la FOSR sera confrontée à des choix difficiles. C'est en priorité les publics genevois et romand qui seront privés du bénéfice qu'ils tirent saison après saison de la très grande qualité qu'offre l'Orchestre concert après concert.

CONCLUSION

Dans un monde où la culture est l'un des seuls remèdes aux maux de notre civilisation, nous espérons que les Autorités qui subventionnent la FOSR soutiendront plus encore la culture en général et l'OSR en particulier.

Rien n'est possible sans les hommes rien n'est durable sans les institutions.

Jean Monnet



Charlotte de Senarclens
Présidente du Conseil de la Fondation de l'OSR



Steve Roger
Directeur général



Festival Antigél avec l'OSR © Olivier Mîche



Bugs Bunny at the Symphony © Magali Dougados

RAPPORT DE PERFORMANCE

1. But de l'organisation et nature juridique
2. Organes dirigeants et personnes responsables de la gestion
3. Liens avec des organisations liées
4. Buts fixés
5. Appréciation de satisfaction
6. Description des prestations prévues
7. Mesure des objectifs
8. Tableau de bord
9. Risques auxquels la FOSR est exposée

RAPPORT DE PERFORMANCE

1. BUT DE L'ORGANISATION ET NATURE JURIDIQUE

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) est une fondation de droit privé régie par ses propres statuts et, pour le surplus, par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège se trouve à Genève, rue Bovy-Lysberg 2.

La Fondation a pour but d'assurer l'existence et le développement, en Suisse romande notamment, d'un grand orchestre symphonique et lyrique professionnel (l'OSR) à rayonnement international, répondant aux exigences de la vie musicale régionale et internationale (concerts, diffusion en ligne, radiodiffusion, télévision, théâtre et toutes autres formes présentes ou futures de diffusion de musique). Ce but est inscrit dans la dernière version des statuts datés du 23 novembre 2020 et approuvés par l'ASFIP le 8 décembre 2020.

Cet exercice est régi par la Convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 et signée le 11 juin 2021.

2. ORGANES DIRIGEANTS ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION (AU 31.08.2023)

Conseil de fondation

(nom, fonction, domicile)

Membres siégeant en leur nom personnel

Charlotte de Senarclens — présidente, Conches (depuis le 1^{er} juillet 2021)
Blaise Lambelet — vice-président, Lausanne (vice-président depuis le 18 novembre 2021)
Etienne D'Arenberg — trésorier, Londres (GB) (depuis le 1^{er} juillet 2016, réélu en 2020)
Alexandre Oltramare — membre coopté, Vandœuvres (depuis le 25 avril 2022)
Brigitte Waridel - membre cooptée, Lausanne (depuis le 5 juillet 2023)

Sylvie Buhagiar — vice-présidente, a quitté le Conseil de Fondation au 30 juin 2023, au terme de son mandat.

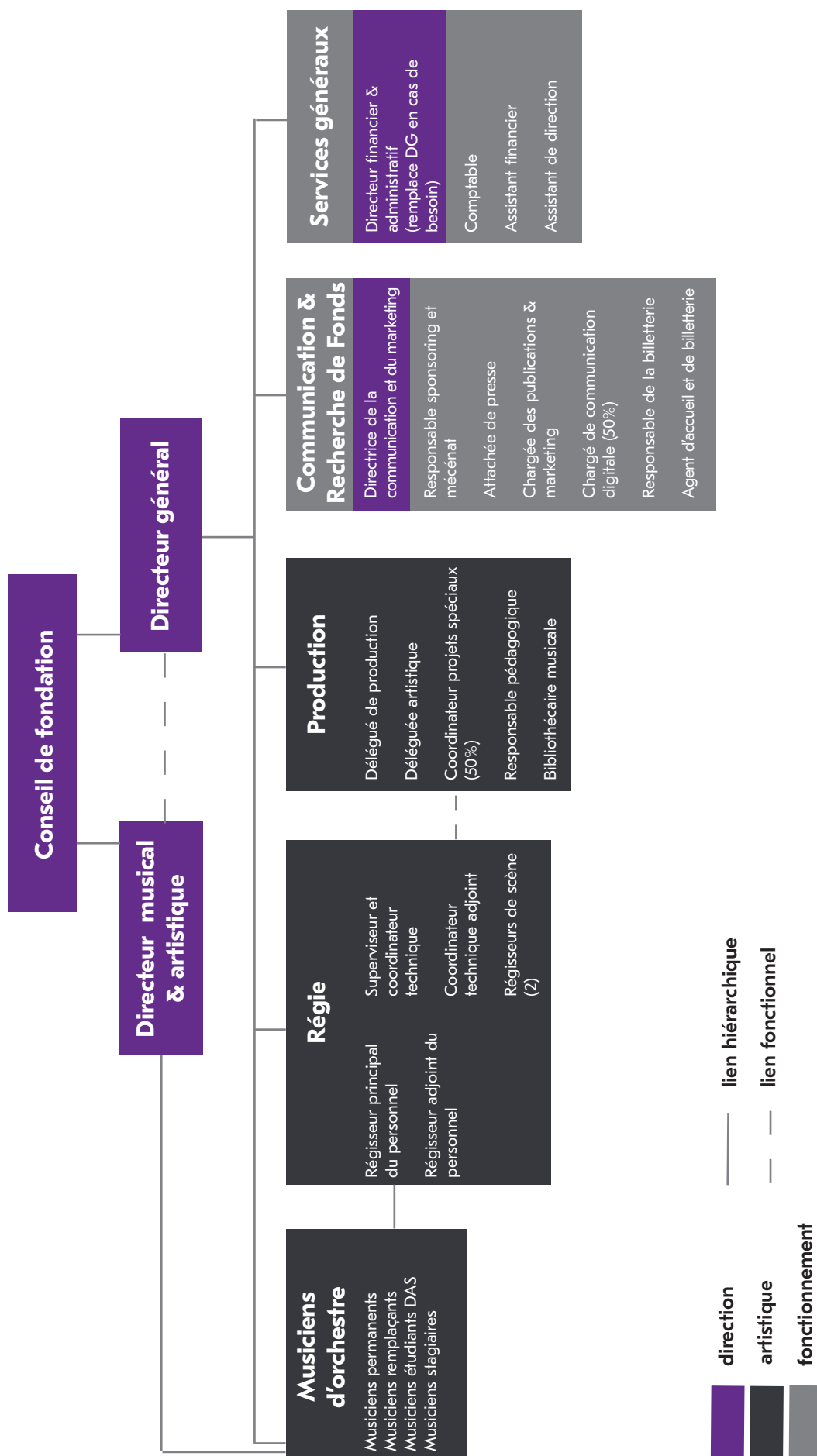
Représentants

Marco Nirta — représentant des musiciens, Archamps (France)
Vincent Métrailler — représentant des musiciens, Genève
Bruno Mégevand — représentant du Canton de Genève, Bernex
Yves-Marie Trono — représentant de la Ville de Genève, Genève

Les membres du Conseil de fondation sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité.

Organigramme de la Fondation (état au 31 août 2023)

Approuvé par le président du Conseil de fondation le 11 octobre 2020



Membres et personnes ayant qualité pour signer (selon le Registre du commerce)
(nom, fonction, origine, domicile)

Mode de signature: collective à deux

Charlotte de Senarclens, présidente, de Genève, à Conches
Blaise Lambelet, vice-président, de Bourg-en-Lavaux, à Lausanne
Etienne d'Arenberg, trésorier, de Belgique, à Londres (GB)
Steve Roger, directeur général, de Genève, à Genève
David Jaussi, directeur financier et administratif, de Genève, à Genève.

Organe de révision

KPMG SA, Genève

3. LIENS AVEC DES ORGANISATIONS LIÉES

En sus d'une convention tripartite entre Ville / Canton / OSR

- Convention avec le Grand Théâtre de Genève (validité de la convention jusqu'au 31 août 2026).
- Convention avec la Radio Télévision Suisse (validité de la convention jusqu'au 30 juin 2026).
- Conventions avec la Haute école de musique - HEM (pour le concert annuel avec l'orchestre de la HEM et pour les stagiaires du Conservatoire, validité jusqu'au 31 décembre 2024).
- Convention avec le Concours de Genève (article dans la convention tripartite).
- Convention avec l'Association des Amis genevois de l'OSR valable depuis le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 4 ans.
- Convention avec l'Association des Amis vaudois de l'OSR (validité jusqu'en février 2020). La nouvelle convention est en cours d'élaboration et sera finalisée à la fin de l'année civile 2023 en raison de la démission en bloc de tout le comité de l'Association des Amis vaudois au 30 juin 2021. Un nouveau comité a été constitué et élu en septembre 2021.

4. BUTS FIXÉS

La FOSR fonde son projet artistique et culturel sur l'objectif central consistant à figurer parmi les meilleures formations européennes.

Pour atteindre cet objectif, la FOSR met l'accent sur:

1. Le niveau technique de l'orchestre

Toutes les prestations de l'orchestre doivent être d'un haut niveau professionnel. Le Conseil de fondation, en collaboration avec le directeur artistique et le directeur général, doit veiller à ce que le cahier des charges soit réalisable en fonction du nombre de répétitions, de l'effectif disponible et des moyens financiers mis à sa disposition. Dans le but de donner les moyens à l'orchestre d'atteindre un niveau technique supérieur, la FOSR a décidé d'investir dans l'achat d'instruments à cordes et d'archets de qualité.

2. Une programmation lisible et attractive, la qualité des artistes

La programmation des concerts d'abonnement doit être conçue avec un répertoire musical propre à satisfaire toutes les catégories de public, de la période classique à nos jours. L'orchestre s'assure la compétence de chefs et solistes au rayonnement international, veillant ainsi à présenter au public genevois un grand nombre de concerts symphoniques de haute qualité enrichis par l'élite des artistes de réputation mondiale.

3. L'accessibilité

Une politique tarifaire attractive est mise en place afin de permettre un accès aisé aux concerts pour toutes les catégories sociales, avec un effort particulier pour les jeunes. Les propositions d'abonnements ont été multipliées et assouplies, permettant la souscription d'abonnements entre 4 à 8 concerts, ou à la carte. Grâce à un mécène, la FOSR possède un contingent d'environ 400 places de concert par saison pour une valeur de CHF 35'000 qu'elle distribue à des personnes qui ont été identifiées comme ayant un intérêt potentiel pour la musique classique mais qui n'auraient pas l'idée ou n'oseraient pas venir au concert. Ces personnes, de toutes tranches d'âge, sont sélectionnées dans les maisons de quartier ou dans les entreprises et proviennent de tous les milieux sociaux. Elles se voient offrir 2 billets en 1^{re} ou 2^e catégorie pour assister à une première expérience d'un concert de l'OSR.

4. La promotion de la musique classique d'aujourd'hui

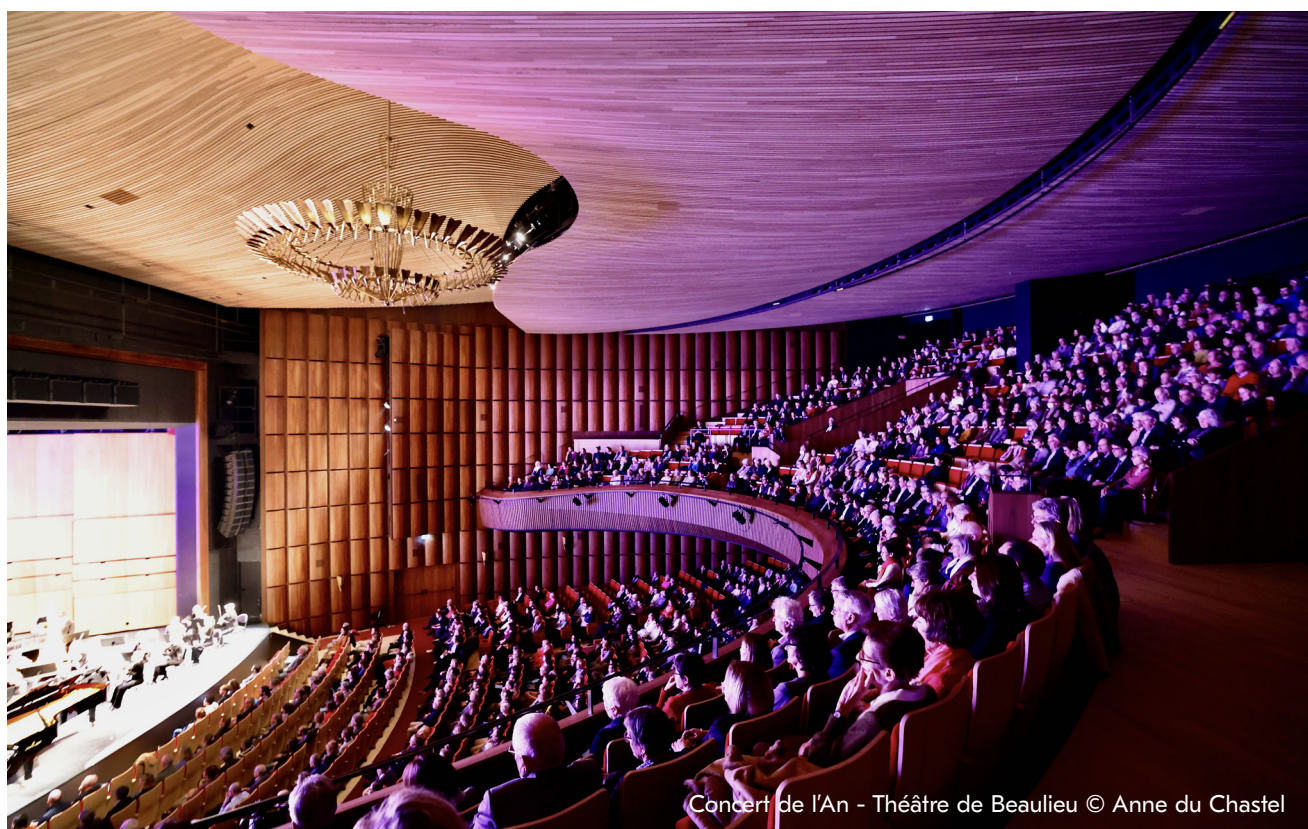
Le directeur musical et artistique est un grand spécialiste de la musique contemporaine et la FOSR effectue chaque saison un certain nombre de commandes aux compositeurs actuels. De plus chaque saison des dizaines d'œuvres composées après 1945 sont programmées dans la saison musicale de l'OSR.

5. La qualité des tournées et déplacements, les activités audiovisuelles

Les tournées et déplacements de l'OSR, ainsi que la politique audiovisuelle, font l'objet d'une attention particulière. Ils sont mis en place par le directeur général selon les directives du Conseil de fondation, dans le souci de mettre en valeur le rayonnement de l'Orchestre, de la Ville et du Canton de Genève et de la Confédération (choix approprié des villes, salles de concerts ou festivals internationaux, avec une forte communication de ces événements, enregistrements avec des compagnies majeures et exploitation des canaux de diffusion actuels). Un partenariat a récemment été mis en place avec la chaîne Mezzo, la RTS et France Musique pour augmenter la diffusion audio et télévisuelle internationale des concerts de l'OSR. La FOSR s'engage à solliciter tous les acteurs économiques possibles (privés et publics) pour ses projets.

6. La relève du public et la formation des jeunes musiciens

L'OSR développe à destination du jeune public, une initiation à la musique par le biais de concerts Jeunes exclusifs pour les classes du primaire, secondaire et post obligatoire, de « Concerts pour petites oreilles », de Concerts en famille et par des interventions, en petite formation, dans le milieu scolaire. Divers ateliers sont organisés dans la salle de répétitions. Ils consistent à faire connaître les différents pupitres de l'OSR par le biais d'un contact physique avec les divers instruments et leur répertoire et à rencontrer les différents acteurs du métier musical. La FOSR s'efforce de collaborer avec les différentes institutions professionnelles musicales romandes et permet l'accès aux répétitions aux écoliers du Canton de Genève et à des étudiants en musique. Elle contribue à la formation professionnelle des jeunes musiciens par le biais d'une convention avec la Haute école de musique de Genève concernant l'accueil de stagiaires au sein de ses pupitres et en intégrant les étudiants participant au programme DAS (Diploma of Advanced Studies) dans son effectif pendant une saison complète. La FOSR, grâce au soutien de divers mécènes, distribue également gratuitement des cartes d'accès aux concerts aux étudiants du Collège de Genève, de l'Université de Genève et de l'EPFL à Lausanne ; un tel projet implique une politique de communication forte et créative à l'attention des médias, des professionnels de la branche et des divers publics de l'OSR.



Concert de l'An - Théâtre de Beaulieu © Anne du Chastel

5. APPRÉCIATION DE SATISFACTION

La satisfaction du public se mesure par la fréquentation des salles, notamment au Victoria Hall de Genève avec une moyenne de 83% sur les 3 grandes séries d'abonnements et 98% pour les Concerts en famille, ainsi que par la reconnaissance du sponsoring et mécénat. Les concerts pour les petites oreilles (de 3 à 7 ans) affichent complet dans la demi-heure qui suit l'ouverture de la billetterie en ligne. La très forte affluence à nos concerts crossover (ciné-concerts, concerts à Genève-Plage, Festival Antigal) nous apporte un public varié très enthousiaste.

6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS PRÉVUES

Activités de l'orchestre à fournir selon la convention tripartite

Prestations assurées par la FOSR pour chaque saison	Nombre de services
Les services permettant d'assurer les saisons du Grand Théâtre de Genève	145
Au moins 16 concerts par abonnement donnés à Genève	120
Des tournées ou des échanges en Suisse ou à l'étranger	28
Des activités d'enregistrement	16
Deux concerts du dimanche en saison d'hiver (en principe en plein effectif)	10
Un concert «Musiques en été» en plein effectif ou deux en moyen effectif	6
Un concert annuel à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre (plein effectif)	2
Une participation à la Fête de la Musique	1
Éventuellement un concert spécial à caractère événementiel (plein effectif)	5
Le concert final du Concours de Genève	5
Des activités d'insertion professionnelle, des collaborations avec la HEM, des activités pour les jeunes parmi lesquelles figurent huit à douze «Concert Jeunes» avec en principe trois programmes différents	20

Autres activités

La FOSR est libre d'organiser chaque saison, selon ses disponibilités :

- Une ou plusieurs séries de concerts donnés par abonnement en Suisse romande ;
- Des concerts pour l'Association des Amis de l'OSR, la Radio Télévision Suisse (RTS), le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, des entreprises privées, des associations caritatives, etc.

Dans le cadre de ces activités, la FOSR agit pour son propre compte, à ses frais et sous sa responsabilité.

7. MESURE DES OBJECTIFS

La mesure des objectifs qualitatifs se fait par :

- Les artistes invités (objectif atteint)
- L'activité audiovisuelle (objectif atteint)
- La fréquentation des salles (objectif atteint)
- Les articles de presse (locaux et internationaux) (objectif atteint)
- L'activité de déplacements et tournées dans des lieux culturels de première importance (objectif atteint)

8. TABLEAU DE BORD

Activités		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Créations	Séries d'abonnement symphonique Genève	20	20	23	19	9	21	21
	Séries d'abonnement symphonique Lausanne	8	8	8	3	1	6	6
	Concerts Prélude Genève + Concert de Noël	4	4	4	5	0	6	5
	Concerts Jeunes Genève	17	15	12	14	5	18	19
	Concerts Jeunes Suisse romande	8	9	9	0	0	9	9
	Concerts pour petites oreilles	10	10	12	6	6	15	14
	Concerts de musique de chambre Genève	6	6	6	4	1	6	6
	Concerts extraordinaires Genève	4	3	3	9	5	3	12
	Festival Genève	1	0	1	0	5	3	3
	Concert ONU	1	1	1	1	1	1	1
	Fête de la Musique	1	1	1	0	1	2	2
	Concerts en Suisse romande	2	0	1	1	1	2	3
	Concerts privés ou caritatifs	4	4	2	0	0	0	6
	Concerts financés par les ayants droit (Amis, Ville, Concours de Genève)	7	7	5	3	2	7	5
	Total	93	88	88	65	37	99	112
Reprises	Nombre de concerts en reprise	45	40	39	35	9	51	57
Représentations en Suisse romande	Nombre de concerts donnés à Genève	74	71	70	61	35	82	94
	Nombre de concerts donnés à Lausanne et en Suisse romande	19	17	18	4	2	17	18
Représentations en tournée	Nombre de concerts hors Genève et Suisse romande	8	8	13	2	0	10	13
Nombre d'auditeurs en tournée	Auditeurs lors de concerts hors Genève et Suisse romande	10'900	9'800	17'500	2'700	0	11'000	15'900
Nombre d'œuvres contemporaines	Œuvres jouées composées après 1945	17	7	22	35	24	42	45
Nombre de commandes	Commandes passées à des compositeurs	6	4	3	2	5	8	2
Nombre de concerts diffusés à la TV et à la radio	Concerts diffusés en direct ou retransmis par la RTS/UER	25	26	27	19	19	32	23
Nombre d'enregistrements	Enregistrements de CD, DVD	2	2	1	0	7	2	3

Public scolaire Genève		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Élèves venus avec leur classe	Nombre d'élèves du primaire ayant assisté aux concerts	8'551	6'171	5'453	6'372	2'921	4'963	8'844
	Nombre d'élèves du CO ayant assisté aux concerts	805	951	572	1'448	120	1'261	1'903
	Nombre d'élèves du PO ayant assisté aux concerts	462	400	443	417	135	16	305
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises)	1'312	3'382	2'982	2'139	571	2'855	3'982
	Total des élèves	11'130	10'904	9'450	10'376	3'747	9'095	15'034
Visites scolaires DIP	Classes accueillies ou visitées dans le cadre d'opérations de médiation	21	21	22	20	27	21	21
Programme pédagogique	Concerts en famille, parcours pédagogique, orchestre en classe	2'413	2'291	2'581	1'831	1'202	3'456	3'487

Public/billetterie Genève		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre d'abonnements	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Genève	3'218	2'896	3'144	2'633	3'098	3'428	3'411
	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Lausanne	743	762	709	556	691	903	800
Nombre d'auditeurs (sièges totaux, y.c. les abonnés) pour concerts gérés par l'OSR (sans la Fête de la Musique)	Auditeurs ayant assisté aux concerts à Genève y.c. scolaires	47'776	45'865	44'639	37'396	11'646	51'631	64'479
	Auditeurs ayant assisté aux concerts en Suisse romande, hors Genève	10'362	8'432	8'656	2'732	1'183	7'505	8'712
Nombre de places pour les concerts à Genève	Nombre total de sièges utilisés pour calcul du taux de fréquentation (jauge du VH)	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534
Taux de fréquentation	Taux d'auditeurs lors des grandes séries d'abonnement au VH	75%	76%	74%	76%	94%	80%	83%
Nombre de billets d'abonnement vendus à Genève	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	10'834	10'024	9'858	6'278	1'798	11'671	12'241
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit étudiants	791	698	1'384	1'223	15	1'896	1'927
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit AVS + chômage	6'817	6'571	6'496	4'119	1'319	7'580	7'589
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit autres	384	468	620	445	165	665	439
Nombre de billets vendus à l'unité à Genève	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	5'810	5'743	4'850	5'577	1'497	7'699	9'483
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit étudiants	2'468	2'275	1'610	2'640	304	2'652	3'544
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit AVS + chômage	1'114	1'219	1'356	1'326	645	2'298	2'902
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	751	886	1'356	481	45	423	1'059
Nombre de billets gratuits à Genève	Billets écoles, z'amis, jeunesse (hors concerts DIP non ouverts au public)	743	340	648	867	1	156	385
	Billets sponsors	891	878	892	560	615	2'342	1'294
	Billets servitudes	1'040	983	1'070	836	245	1'085	1'058
	Billets invitations	3'130	3'129	3'726	1'988	851	2'485	2'368
Total des billets (Genève)		34'773	33'214	33'866	26'340	7'500	40'952	44'289

Public/billetterie Lausanne		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Billets Lausanne	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	3'132	2'948	2'756	850	417	3'028	3'086
	Nombre de billets d'abonnement étudiants	1'023	1'109	799	260	10	425	273
	Nombre de billets d'abonnement AVS + chômage	1'260	1'272	1'328	354	231	1'644	1'486
	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	819	1'089	1'003	191	291	859	958
	Nombre de billets vendus à l'unité étudiants	274	405	338	33	53	284	185
	Nombre de billets vendus à l'unité AVS + chômage	151	214	214	49	35	193	186
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	108	138	7	115	21	40	23
	Nombre d'invitations	1'357	1'257	1'461	733	125	462	793
Total des billets (Lausanne)		8'124	8'432	7'906	2'585	1'183	6'935	6'990

Ressources humaines		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Personnel administratif et technique (fixe)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	19.82	20.42	19.18	20.92	21.69	21.48	22.80
	Nombre moyen de personnes	22.42	22.42	20.42	22.92	22.75	23.17	24.42
Musiciens (fixes)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	104.33	102.75	101.08	101.75	99.17	100.17	107.83
	Nombre moyen de personnes	105.33	103.75	102.08	103.25	101.17	101.50	109.00
Musiciens en temporaire	Nombre de services (1 service = 3h)	3'741	3'963	5'151	3'171	1'802	5'904	5'765
	Nombre de contrats	407	491	540	330	237	761	671
Stagiaires	Nombre de services (1 service = 3h)	883	858	1'269	1'076	1'048	1'317	1'172
	Nombre de personnes (civilistes, apprentis, stagiaires HEM, DAS, stages chômeurs)	16	16	21	17	20	19	17
Représentation H/F	Nombre de femmes / nombre total de musiciens remplaçants	-	-	-	-	49%	42%	37%
	Nombre de femmes / nombre total de chefs et solistes invités	-	-	-	-	28%	19%	28%
	Nombre de femmes / nombre total de musiciens titulaires	-	-	-	-	41%	39%	40%
	Nombre de femmes / nombre total de compositeur d'œuvres jouées	-	-	-	-	0%	3%	2%
	Nombre de femmes / nombre total de personnel administratif et techn.	-	-	-	-	41%	42%	42%
	Nombre de femmes / nombre total de stagiaires	-	-	-	-	35%	63%	59%
	Nombre de femmes / nombre total de membres du Conseil de fondation	-	-	-	-	25%	22%	22%

Finances		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Charges de concerts	Charges de concerts + charges de promotion	4'314	4'244	5'142	3'593	3'187	4'748	5'065
Charges de fonctionnement	Personnel fixe y.c.musiciens + frais fixes + amortissements	21'753	21'466	21'544	20'720	20'623	21'811	23'773
Billetterie	Recettes de billetterie (sans les ventes de l'orchestre)	1'597	1'572	1'341	804	311	1'663	1'886
Récupération charges de concerts	Charges payées par les producteurs du concert	345	301	406	274	117	449	425
Autres recettes	Sbventions VD + dons + sponsoring + vente droits RTS + recettes diverses + résultat financier dès 2020-21	5'834	5'342	5'443	4'417	5'115	6'025	6'218
Subventions liées à la convention	Subventions Ville + Canton de Genève (y.c. subv. en nature avant 2018-19)	19'097	19'191	19'017	18'905	18'855	18'822	18'752
Charges totales		26'067	25'710	26'686	24'313	23'810	26'559	28'838
Recettes totales		26'873	26'406	26'207	24'400	24'398	26'959	27'280
Résultat	Résultat net (après affectations, sans utilisation de garanties de déficit)	806	696	(479)	87	588	400	(1'558)
Part d'autofinancement	Billetterie + récup. ch. de concerts +recettes diverses / recettes totales	29%	27%	27%	23%	23%	30%	31%
Part des charges de concerts	Charges de concerts / charges totales	17%	17%	19%	15%	13%	18%	18%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales	83%	83%	81%	85%	87%	82%	82%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture

Concerts d'abonnement

- 74 places à CHF 7 en abonnement (CHF 10 au billet).
- Tarif jeunes sur toutes les catégories de places avec des rabais jusqu'à 75% du prix ordinaire pour tous les moins de 25 ans.
- Tarifs réduits pour AVS, AI, chômage.
- Partenaire de la carte 20 ans / 20 francs et du Chéquier culture.
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Concerts en famille (pour les familles)

- Tarif unique enfant à CHF 4 en abonnement (CHF 5 au billet) et adulte à CHF 10 (CHF 15 au billet).

Concerts pour petites oreilles (concept de concert participatif pour les enfants de 3 à 10 ans avec essai des instruments)

- 14 concerts pouvant accueillir 120 personnes chacun, tarif CHF 5 (enfants) et CHF 15 (parents) avec goûter inclus.

Concerts extraordinaires

- 3 concerts en plein air dans le cadre du festival Genève-Plage en août 2022 et un concert extraordinaire L'OSR c'est vous! gratuit au Victoria Hall pour clôturer la saison. Participation au festival Antigél.

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

- Utilisation des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
- Envoi des documents administratifs par courrier électronique (fiches de salaire, procès-verbaux, etc.).
- Souscription à l'offre Horizon des SIG (40% d'énergie Vitale verte et 60% d'énergie Vitale bleue).
- Encouragement à l'utilisation des transports publics.

Réalisation des objectifs		valeurs cibles	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Objectif 1: Promouvoir le répertoire d'orchestre symphonique à Genève							
Nombre de concerts symphoniques à Genève	Grandes séries d'abonnement au VH	20	20	19	3	21	21
Nombre d'auditeurs	Nombre d'auditeurs lors des concerts d'abonnement au VH	23'000	22'622	14'601	3'797	25'809	26'614
Commentaires: Taux de fréquentation moyen sur les trois grandes séries d'abonnement au VH 75% (valeur cible) 74% (2018-19) 76% (2019-20) 94% (2020-21) (1 ^{er} concert jauge limitée à 1'000 places par le Conseil Fédéral) 80% (2021-22) 83% (2022-23)							
Objectif 2: Être l'ambassadeur culturel de Genève en-dehors de la Suisse romande							
Nombre de tournées	Déplacements de l'orchestre hors Suisse romande	2 par saison en moyenne	5	2	0	6	5
Commentaires: 2018-19: London BBC Prom's, Lucerne Festival, Asie 8 concerts (Beijing, Shanghai, Séoul, Tokyo 3x, Osaka, Nagoya), Paris – Lugano, Würzburg Mozartfest 2019-20: Santander et Aix-les-Bains 2020-21: aucun déplacement en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid (prévu: Amsterdam, Grafenegg, Copenhague, Berlin et Anvers) 2021-22: Gstaad, Locarno, Lyon, Bâle, Espagne (Oviedo, Saragosse, Barcelone, Madrid, Alicante), Aix-en-Provence 2022-23: München, Europe de l'Est (Udine, Ljubljana, Budapest, Brno 2x), Lucerne, Europe du Nord 1 (Cologne, Brême), Europe du Nord 2 (München, Anvers, Lille, Berlin).							
Objectif 3: Accueillir des élèves / mettre le concert à portée de tout enfant et adolescent							
Nombre d'élèves du DIP accueillis		8'000	12'031	12'207	4'949	12'881	18'521
Concerts Jeunes Genève		8 à 12	12	14	5	18	19
Nombre d'activités proposées aux élèves du DIP	Min.3 types d'activités	4	3	7	6	6	6
Commentaires: 2018-19: 83 ateliers découverte, 1 concert en classe, 12 concerts pour petites oreilles 2019-20: 80 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts petites oreilles (6 annulés Covid) 2020-21: 20 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts petites oreilles (8 annulés Covid), 21 concerts roulotte dans les préaux (Covid), 21 classes ont été visitées par les musiciens (Covid), 9 classes ont assisté à une répétition de l'OSR, 250 classes se sont connectées en ZOOM pour suivre un atelier de direction d'orchestre, 5 concerts scolaires (9 annulés Covid) 2021-22: 69 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 15 concerts pour petites oreilles, 3 concerts roulotte 2022-23: 63 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 18 concerts petites oreilles, 27 classes ont assisté à des répétitions d'orchestre.							
Objectif 4: S'adresser à tous et rassembler							
Nombre de participations à des événements grand public gratuits dans le cadre des manifestations organisées par le service culturel de la Ville (Musiques en été, Fête de la Musique)	2 par saison en moyenne	2	0	2	2	2	2
Nombre de concerts et/ou collaborations hors abonnement OSR qui visent à atteindre le plus largement possible les auditeurs de la région.	2 par saison en moyenne	4	8	4	7	9	9
Commentaires: 2018-19: La Bâtie-Festival, concert seniors, concert de Noël, concert du dimanche 2019-20: 6 concerts symphoniques et 2 concerts familles gratuits en juin 2020-21: Festival Genève-Plage (3x) et 1 concert extraordinaire gratuit en fin de saison au Victoria Hall 2021-22: Festival Genève-Plage (3x), concert seniors, concert du dimanche, L'OSR c'est vous! (2x) 2022-23: Festival Genève-Plage (3x), concert du dimanche, L'OSR c'est vous, Festival Antigal, Concert Bugs Bunny at the Symphony (3x)							
Objectif 5: Assurer les prestations en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément à la convention GTG/FOSR							
Nombre de productions (peut varier selon les années)	Opéra	7	4	4	7	7	7
	Ballet	0	1	0	1	0	0
	Autre	1	1	0	0	1	1

9. RISQUES AUXQUELS LA FOSR EST EXPOSÉE

Risques mettant en péril la FOSR :

- Risque politique : baisse ou gel des subventions allouées par la Ville et le Canton de Genève
- Risque des transports du personnel artistique lors des tournées

Risques ne mettant pas en péril la FOSR :

- Départ prématuré du directeur musical et artistique
- Destruction de la salle de concert
- Transport du matériel musical
- Grève du personnel artistique
- Risque de situation économique défavorable
- Réglementations douanières des instruments de musique
- Risque lié au cas de pandémie

La direction fait une analyse de l'évolution des risques chaque année et en informe le Conseil de fondation. Les conséquences de ces risques sont connues. Un système de gestion de ces risques est mis en place et appliqué par le Conseil de fondation.





Berlin, Tournée OSR avec Kathia Buniatishvili © Peter Adamik

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE **2022 – 23**

du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
Audités

COMPTES ANNUELS 2022-23

Bilan au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

ACTIF	Annexe	31.08.2023	31.08.2022
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie	6	9'509.9	11'935.4
Compte bancaire assurances sociales des employés	7	348.2	360.0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		9'858.1	12'295.4
Titres	8	1'199.5	1'198.9
Créances à court terme	9	159.3	279.3
Actifs transitoires	10	2'242.5	2'295.3
Total de l'actif circulant		13'459.4	16'068.9
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Prêts aux employés	11	122.9	50.1
Créances à long terme	12	451.5	53.2
Total des immobilisations financières		574.4	103.3
Immobilisations corporelles			
Informatique et mobilier	13	62.3	42.4
Instruments de musique et matériel	13	2'419.4	1'080.9
Véhicules	13	14.0	21.0
Total des immobilisations corporelles		2'495.7	1'144.3
Total de l'actif immobilisé		3'070.1	1'247.6
TOTAL DE L'ACTIF		16'529.5	17'316.5

Bilan au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

PASSIF	Annexe	31.08.2023	31.08.2022
Engagements			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		759.0	645.2
Autres dettes		166.8	137.1
Don travaux aménagement	14	626.1	-
Fonds assurances sociales appartenant aux employés	14	324.9	349.3
Passifs transitoires	14	3'178.4	3'133.9
Provisions à court terme	15	252.3	146.8
Total des engagements à court terme		5'307.5	4'412.3
Engagements à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance	4	-	672.1
Réserve de prévoyance	16	1'283.2	1'118.1
Provisions à long terme	15	309.3	343.6
Total des engagements à long terme		1'592.5	2'133.8
Total des engagements		6'900.0	6'546.1
Capital des fonds (tous affectés)			
Fonds de rayonnement 1 sur 2	3	802.4	998.6
Fonds d'investissement pour instruments de musique	3	140.1	181.2
Fonds d'investissement pour véhicules	3	14.0	21.0
Fonds d'investissement pour équipement salle de répétition	3	44.7	55.8
Fonds des instruments	3	-	-
Legs Julliard	3	37.1	37.1
Total du capital des fonds		1'038.3	1'293.7
Capital de la fondation			
Capital de base			
Capital de fondation		50.0	50.0
Capital lié			
Fonds de rayonnement 2 sur 2	4	2'184.4	2'184.4
Réserve spéciale non restituable	4	5'096.7	5'096.7
Total du capital lié		7'281.1	7'281.1
Capital libre			
Résultat annuel net	4	(885.5)	128.1
Réserve générale	4	1'829.3	1'829.3
Part de subventions non dépensée	4	316.3	188.2
Total du capital libre		1'260.1	2'145.6
Total du capital de la fondation		8'591.2	9'476.7
TOTAL DU PASSIF		16'529.5	17'316.5

Compte d'exploitation, exercice du 1^{er} septembre au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

	Annexe	2022-23 12 mois	2021-22 12 mois	Budget non audité
Recettes d'exploitation				
Subventions	17	19'052.8	19'122.3	19'130
Cession de droits	18	700.0	700.0	700
Produits des concerts	19	2'048.4	1'728.5	1'782
Récupération frais de concerts	25	262.2	383.2	358
Contributions et dons	20	4'645.1	3'973.0	4'505
Sponsoring	21	643.4	1'341.0	617
Bénéfice sur ventes d'immobilisations corporelles		22.8	-	-
Autres recettes		294.3	316.3	213
Total des recettes d'exploitation		27'669.0	27'564.3	27'305
Charges d'exploitation				
Frais de personnel	22	(22'366.6)	(20'527.2)	(22'273)
Frais d'administration		(811.8)	(744.6)	(560)
Frais de fonctionnement		(333.5)	(343.9)	(380)
Frais d'amortissements	23	(261.2)	(195.1)	(134)
Frais de promotion	24	(1'118.3)	(1'178.5)	(1'569)
Frais de concerts	25	(3'946.6)	(3'569.4)	(4'107)
Total des charges d'exploitation		(28'838.0)	(26'558.7)	(29'023)
Résultat net disques	26	(167.2)	(109.8)	(60)
Résultat net tournées	27	(529.1)	(280.7)	(800)
Résultat d'exploitation		(1'865.3)	615.1	(2'578)
Résultat financier	28	52.2	(146.6)	30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATIONS		(1'813.1)	468.5	(2'548)
Variation du capital des fonds	3	255.5	(68.3)	388
RÉSULTAT ANNUEL	4	(1'557.6)	400.2	(2'160)
Utilisation des / (attribution aux) subventions à restituer (68%)		672.1	(272.1)	-
RÉSULTAT ANNUEL NET		(885.5)	128.1	(2'160)

Tableau de flux de trésorerie
en milliers de francs (KCHF)

	2022-23	2021-22
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat annuel	(1'557.6)	400.2
Amortissements sur instruments de musique	215.4	157.3
Amortissements sur matériel informatique et mobilier	38.8	30.8
Amortissements sur véhicules	7.0	7.0
Dotation aux / (dissolution de) provisions	71.2	78.2
Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	(22.8)	-
Flux de trésorerie (utilisé pour) / provenant des activités d'exploitation	(1'248.0)	673.5
Variation des titres	(0.6)	194.1
Variation des créances à court terme (hors prêts aux employés)	120.0	264.0
Variation des actifs transitoires	52.8	(108.8)
Variation des engagements à court terme (hors provisions)	789.7	(873.8)
Variation du capital des fonds	(255.5)	68.3
Flux de trésorerie net (utilisé pour) / provenant des activités opérationnelles	(541.6)	217.3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Octroi de nouveaux prêts aux employés	(153.3)	(30.0)
Diminution sur prêts aux employés	80.5	89.3
Augmentation des garanties bancaire pour loyers	(398.3)	-
Total de flux de trésorerie net (utilisé pour) / provenant des investissements financiers	(471.1)	59.3
Acquisition d'instruments de musique	(1'568.3)	(741.7)
Acquisition de matériel informatique, mobilier et aménagements	(58.7)	(27.5)
Vente d'immobilisations corporelles	37.3	-
Total du flux de trésorerie net (utilisé pour) les investissements corporels	(1'589.7)	(769.2)
Flux de trésorerie net (utilisé pour) des activités d'investissement	(2'060.8)	(709.9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Financement de la réserve de prévoyance	165.1	116.1
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	165.1	116.1
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2'437.3)	(376.5)
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 1 ^{er} septembre	12'295.4	12'671.9
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 août	9'858.1	12'295.4

Tableau sur variation du capital
en milliers de francs (KCHF)

2022-23	État au 01.09.2022	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2023
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	-	-	-	-	50.0
Capital de base	50.0	-	-	-	-	50.0
Réserve générale	1'829.3	-	-	-	-	1 829.3
Part subvention non dépensée	188.2	-	128.1	-	128.1	316.3
Résultat annuel net	128.1	(1'557.6)	(128.1)	672.1	(1'013.6)	(885.5)
Capital libre	2'145.6	(1'557.6)	-	672.1	(885.5)	1'260.1
Réserve non restituable	5'096.7	-	-	-	-	5'096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2'184.4	-	-	-	-	2'184.4
Capital lié	7'281.1	-	-	-	-	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	9 476.7	(1 557.6)	-	672.1	(885.5)	8'591.2
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	998.6	500.0	-	(696.2)	(196.2)	802.4
Fonds d'investissement p/instruments de musique	181.2	-	-	(41.1)	(41.1)	140.1
Fonds d'investissement p/véhicules	21.0	-	-	(7.0)	(7.0)	14.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	55.8	-	-	(11.1)	(11.1)	44.7
Fonds des instruments	-	-	-	-	-	-
Legs Julliard	37.1	-	-	-	-	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1 293.7	500.0	-	(755.4)	(255.4)	1 038.3

2021-22	État au 01.09.2021	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2022
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	-	-	-	-	50.0
Capital de base	50.0	-	-	-	-	50.0
Réserve générale	1'829.3	-	-	-	-	1'829.3
Part subvention non dépensée	-	-	188.2	-	188.2	188.2
Résultat annuel net	188.2	400.2	-188.2	(272.1)	(60.1)	128.1
Capital libre	2'017.5	400.2	-	(272.1)	128.1	2'145.6
Réserve non restituable	5'096.7	-	-	-	-	5'096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2'184.4	-	-	-	-	2'184.4
Capital lié	7'281.1	-	-	-	-	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	9'348.6	400.2	-	(272.1)	128.1	9'476.7
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	889.1	500.0	-	(390.5)	109.5	998.6
Fonds d'investissement p/instruments de musique	201.6	13.8	-	(34.2)	(20.4)	181.2
Fonds d'investissement p/véhicules	28.0	-	-	(7.0)	(7.0)	21.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	55.8	-	-	-	-	55.8
Fonds des instruments	13.8	-	-	(13.8)	(13.8)	-
Legs Julliard	37.1	-	-	-	-	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1'225.4	513.8	-	(445.5)	68.3	1'293.7

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022-23

1. GÉNÉRALITÉS

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) compte parmi les institutions genevoises, dont le budget de fonctionnement est majoritairement financé par le Canton, qui n'ont pas l'obligation d'établir leurs comptes annuels conformément aux directives d'application des normes IPSAS.

La date de clôture est le 31 août 2023. Les comptes pour la période 2022-23 couvrent la période entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023 et sont présentés conformément à l'intégralité du référentiel SWISS GAAP RPC, et plus particulièrement selon la norme SWISS GAAP RPC 21. Les chiffres de l'exercice précédent sont ceux de l'exercice 2021-22 qui couvrait la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Une convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Cet exercice comptable correspond au troisième exercice de la convention tripartite quadriennale (voir point 5 de l'annexe). Cette convention a été signée le 11 juin 2021. Le projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil.

Le Conseil de fondation de la FOSR, qui est l'organe suprême de la Fondation, a approuvé les comptes 2022-23 lors de sa séance du 15 décembre 2023.

Tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF), arrondis à une décimale (soit à la centaine de francs). Une différence de +/- KCHF 0.1 peut apparaître au titre de différence d'arrondi.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation pour les comptes de la FOSR sont les suivantes :

2.1 CONSTATATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Principes généraux

Les revenus issus de services et d'événements sont constatés lorsque les services et événements sont rendus. Les dons et legs sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds, que les avantages économiques sont probables et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les contributions et subventions sont constatées lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds.

Principes complémentaires

Dans la mesure où des fonds sont reçus avec des conditions de performance ou de remboursement, un revenu n'est comptabilisé que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité remplit les conditions y afférentes. Dans la mesure où des fonds sont reçus avec une restriction explicite d'un tiers restreignant l'utilisation de ces fonds, les affectations et utilisations de ces fonds sont comptabilisées via le poste «Variation du capital des fonds».

2.2 CONSTATATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Toutes les charges relatives à une saison de concerts sont imputées sur l'exercice comptable en fonction de l'activité de l'orchestre telle qu'elle en ressort du programme général. Selon la planification de l'orchestre, les débuts et fins de saison coïncident avec les vacances estivales. Pour l'exercice 2022-23, le début de l'activité musicale s'est caractérisé par un concert au festival de Genève-Plage le jeudi 18 août 2022.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées, et sont enregistrées dans les comptes de la période concernée, et non lors de leur paiement.

2.3 TRÉSORERIE

Les valeurs enregistrées dans cette rubrique comprennent l'encaisse, les comptes postaux, les dépôts bancaires et les placements sur le marché monétaire dont l'échéance est, à l'origine, égale ou inférieure à trois mois.

2.4 CRÉANCES À COURT TERME

Les créances figurant dans cette rubrique, dont l'échéance est en général à 30 jours, sont constatées et prises en compte à leur valeur nominale, déduction faite de tout montant irrécouvrable. Une estimation pour créance douteuse est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont amorties lorsqu'elles sont identifiées.

2.5 CRÉANCIERS

Les créanciers sont comptabilisés et déclarés à leur valeur nominale.

2.6 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations englobent tous les actifs corporels servant à l'exploitation et sont évaluées au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Les amortissements sont faits linéairement en tenant compte de leur durée d'utilisation estimée selon le tableau ci-dessous. L'estimation de la durée d'utilité des actifs corporels est fondée sur l'expérience acquise, conformément à la norme RPC 18.

Instruments de musique non transportables (piano, célesta, etc.) :	20 ans
Instruments de musique et matériel :	10 ans
Mobilier :	8 ans
Serveurs informatiques et centres d'impressions :	5 ans
Véhicules :	5 ans
Matériel informatique (hardware et software) et bureautique :	3 ans

Les acquisitions dont le prix unitaire est inférieur à CHF 3'000 sont considérées de valeur insignifiante par rapport aux mouvements généraux et comptabilisées en charges durant l'exercice où elles ont été achetées.

Les achats de partitions, stockées ensuite à la bibliothèque musicale, ne sont pas considérés comme des investissements dans les comptes de la Fondation. L'estimation de la durée d'utilisation se limite le plus fréquemment à un seul emploi. En conséquence, les achats de partitions sont considérés comme une charge sur l'exercice en cours, au même titre qu'une location.

2.7 ÉVALUATION DES TITRES

Les placements en obligations, actions et fonds de placements sont évalués à la valeur du marché. Les éventuelles variations de cours sont comptabilisées sur l'exercice dans le compte de profits et pertes.

2.8 PROVISIONS

Les provisions correspondent à des charges et des risques identifiés de manière spécifiques. Des provisions pour litiges, contentieux et risques divers sont comptabilisées, basées sur une appréciation de la probabilité de perte d'avantage économique et d'une estimation suffisamment fiable du montant. Les charges et risques dit à court terme devraient être liquidés au plus tard à la fin de l'exercice comptable suivant, c'est-à-dire au plus tard le 31 août 2024.

2.9 CAPITAL DES FONDS

Il s'agit de fonds pour lesquels une ou plusieurs contraintes d'utilisation sont attachées. Il s'agit notamment de legs ou de dons spécifiques (voir point 3 de l'annexe). Ils sont enregistrés comme revenu au moment de leur réception et attribués ensuite au bilan à leur valeur nominale par le biais d'une allocation. Ces fonds sont utilisés pour un montant équivalent à la charge effective. Les produits financiers du capital des fonds transitent par le compte d'exploitation.

2.10 SUBVENTIONS (COMPTABILISATION)

Les subvention publiques (Ville et Canton de Genève et Canton de Vaud) sont octroyées par année civile. Elles sont comptabilisées mensuellement pour être en conformité avec la période comptable qui va du 1^{er} septembre au 31 août.

2.11 CHIFFRES COMPARATIFS

Afin de permettre la comparaison des comptes entre les deux exercices, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

3. NATURE DU CAPITAL DES FONDS

Fonds de rayonnement 1 sur 2

Ce fonds est destiné à financer des actions servant au rayonnement national et international de l'orchestre, avec en priorité les déplacements et tournées, l'activité audiovisuelle, l'image ou toute opération ponctuelle à caractère exceptionnel dont le propos est la notoriété de l'orchestre. Il est alimenté par des tiers à travers des legs conditionnels et dons spéciaux.

Le recours à ce fonds est automatique dans le cadre des activités définies ci-dessus.

En accord avec le règlement du fonds, le résultat des activités de rayonnement de l'exercice est directement affecté au fonds, à l'exception des legs sans conditions qui sont affectés à la part des fonds propres du fonds de rayonnement.

Ce fonds est lié à une restriction imposée par un tiers.

Fonds d'investissement pour instruments de musique

Fonds servant aux amortissements futurs d'immobilisations financées par les fonds des instruments ou par des organismes extérieurs (avant 2013). Ce fonds a pour but de constater les produits et les charges inhérents à des immobilisations financées par des tiers selon la durée de vie économique de l'immobilisation et non pas uniquement lors de l'année d'acquisition. Ses mouvements varient donc chaque année en fonction de ces paramètres.

Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions

Fonds attribué par la Fondation privée genevoise sous forme d'un don unique en 1999, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'équipements pour la salle de répétition de l'OSR.

Fonds d'investissement pour véhicules

Fonds attribué par la Fondation Trafigura sous forme d'un don unique en 2021, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'un tracteur pour remorquer la roulotte OSR.

Fonds des instruments

Fonds créé pendant l'exercice 2013-14 destiné à financer l'achat, l'entretien et la conservation d'instruments de musique appartenant à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il n'a pas de limite financière et peut perdurer au-delà de son épuisement financier.

Legs Julliard

Fonds destiné à la production de concerts symphoniques de compositeurs exclusivement français. Ce fonds provient d'un legs, il n'est donc plus alimenté. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation.

4. NATURE DU CAPITAL DE FONDATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Capital lié :

Fonds de rayonnement 2 sur 2

Voir note 3 de l'annexe. Ce fonds ne sera utilisé que dans l'éventualité de la dissolution complète de la partie du fonds de rayonnement 1 sur 2 qui figure dans le capital des fonds.

Réserve spéciale non restituable

La réserve spéciale est alimentée par des dons spécifiés comme non restituables par le donateur. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée le 31 août 2015 et a été validée par le Conseil de fondation le 30 septembre 2015.

Capital libre :

Réserve générale

Elle est alimentée par les résultats ordinaires en fin de période régie par une convention pluriannuelle. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée pour la première fois le 31 décembre 2002. Le dernier mouvement dans la réserve générale date de l'exercice 2020-21.

Part de subvention non dépensée

Contient la part du résultat annuel que peut conserver la FOSR. Cette part est définie à 32% par la convention tripartite. À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement le solde du compte.

Affectation du résultat

Selon le titre 5, article 22 de la convention tripartite de subventionnement 2021-24 sur le traitement des bénéfices et des pertes, le résultat annuel doit être traité comme suit :

Le résultat doit être réparti entre la Ville de Genève, le Canton de Genève et la FOSR selon la clé de répartition suivante : 32% conservé par la FOSR, le solde réparti entre le Canton et la Ville de Genève au prorata de leur financement.

La créance qui reflète la part restituable aux collectivités publiques doit figurer dans les engagements à long terme (respectivement dans les engagements à court terme lors du dernier exercice de la convention) et s'intitule « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention ».

La part conservée par la FOSR doit figurer dans le capital libre de fondation, dans un compte de réserve spécifique intitulé « part de subvention non dépensée ».

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la même clé de répartition et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La FOSR assume également ses éventuelles pertes reportées.

Traitement du résultat de l'exercice	Exercice 12 mois	Cumul période quadriennale
Résultat exercice 2020-21	588.2	
./. Attribution aux subventions à restituer	(400.0)	(400.0)
Résultat net exercice 2020-21	188.2	188.2
Résultat exercice 2021-22	400.2	
./. Attribution aux subventions à restituer	(272.1)	(672.1)
Résultat net exercice 2021-22	128.1	316.3
Résultat exercice 2022-23	(1'557.6)	
./. utilisation des subventions à restituer sur exercices 2020-21 et 2021-22	672.1	-
Résultat net exercice 2022-23	(885.5)	(569.2)

5. PÉRIODE QUADRIENNALE

L'exercice 2022-23 constitue le troisième exercice comptable d'une période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 réglementée par une convention tripartite qui, pour des raisons de forme, débute le 1^{er} janvier 2021 et s'arrête au 31 décembre 2024.

6. TRÉSORERIE

Des relations commerciales sont entretenues avec les établissements suivants: Banque Cantonale de Genève, Credit Suisse, Postfinance, Pictet & Cie SA, Lombard Odier, Banque Migros SA et Allianz (Suisse) SA.

7. AVOIRS AFFECTÉS

Fonds à caractère de liquidités mais auquel sont attachées des conditions particulières d'utilisation (voir tableau des mouvements du capital des fonds, ainsi que le point 3 de l'annexe —nature du capital des fonds— et le point 14 de l'annexe —fonds assurances sociales appartenant aux employés).

8. TITRES

Désignation des valeurs	Valeur achats/ ventes	Valeur 31 août 2023	Valeur 31 août 2022	+ / - values	Variation 2022-23
Fonds Synchrony high dividend Swiss Stocks	-	180.5	178.1	1.35%	2.4
Fonds de placement PICTET Funds (CH) LPP 25	-	1'019.0	1'020.8	(0.18%)	(1.8)
Total	-	1'199.5	1'198.9	0.05%	0.6

9. CRÉANCES À COURT TERME

	2022-23	2021-22
Débiteurs	93.7	223.7
Impôt anticipé à récupérer	3.7	1.5
Part à court terme sur prêts aux employés	61.9	54.1
Total	159.3	279.3

10. ACTIFS TRANSITOIRES

	2022-23	2021-22
Produits à recevoir	143.6	196.5
Charges payées d'avance:		
Primes d'assurances sociales, de personnes et de choses payées d'avance	227.2	318.4
Frais d'administration et de fonctionnement payés d'avance	56.1	35.4
Frais de promotion pour la saison suivante	466.1	470.7
Frais de production pour la saison suivante	232.1	218.8
Prime de prévoyance payée d'avance	1'117.4	1'055.5
Total	2'242.5	2'295.3

11. PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Valeur nominale	Durée	Taux	Échéance	Dettes au 31.08.2023	Dont à plus de 1 an	Dettes au 31.08.2022
135.0	10 ans	2.21 %	06.2024	11.8	-	26.5
125.0	10 ans	2.18 %	09.2022	-	-	1.2
87.0	10 ans	1.89 %	01.2027	-	-	4.4
60.0	5 ans	1.21 %	11.2024	14.9	2.6	27.2
50.0	10 ans	2.28 %	04.2023	-	-	3.2
45.0	10 ans	2.97 %	02.2033	43.4	39.3	-
34.8	8 ans	3.03 %	04.2031	33.5	29.5	-
30.0	3 ans	2.26 %	08.2025	19.4	9.5	29.2
29.0	8 ans	3.01 %	10.2030	26.3	23.0	-
20.0	10 ans	3.12 %	06.2032	18.5	16.6	-
20.0	5 ans	0.97 %	01.2024	-	-	5.8
18.0	3 ans	1.14 %	11.2022	-	-	1.5
15.5	2 ans	3.07 %	09.2024	8.5	0.6	-
12.0	4 ans	1.09 %	05.2024	2.1	-	5.2
9.0	2 ans	2.62 %	01.2024	6.4	1.8	-
Total				184.8	122.9	104.2

12. CRÉANCES À LONG TERME

Les montants des créances à long terme présentés au bilan sont bloqués et représentent des dépôts de garantie pour loyers de KCHF 451.5.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022-23	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2022	282.7	2'997.4	518.5	49.3	35.0	3'882.9
Acquisitions durant l'exercice	58.7	1'568.3	-	-	-	1'627.0
Sorties / cessions	(13.2)	(36.1)	-	-	-	(49.3)
Solde au 31 août 2023	328.2	4'529.6	518.5	49.3	35.0	5'460.6
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2022	240.3	1'916.5	518.5	49.3	14.0	2'738.6
Charge d'amortissement de l'exercice	38.8	215.4	-	-	7.0	261.2
Sorties / cessions	(13.2)	(21.7)	-	-	-	(34.9)
Solde au 31 août 2023	265.9	2'110.2	518.5	49.3	21.0	2'964.9
Valeur comptable nette au 31 août 2023						
	62.3	2'419.4	-	-	14.0	2'495.7

2021-22	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2021	293.0	2'255.7	518.5	49.3	35.0	3'151.5
Acquisitions durant l'exercice	27.4	741.7	-	-	-	769.1
Sorties / cessions	(37.7)	-	-	-	-	(37.7)
Solde au 31 août 2022	282.7	2'997.4	518.5	49.3	35.0	3'882.9
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2021	247.2	1'759.2	518.5	49.3	7.0	2'581.2
Charge d'amortissement de l'exercice	30.8	157.3	-	-	7.0	195.1
Sorties / cessions	(37.7)	-	-	-	-	(37.7)
Solde au 31 août 2022	240.3	1'916.5	518.5	49.3	14.0	2'738.6
Valeur comptable nette au 31 août 2022						
	42.4	1'080.9	-	-	21.0	1'144.3

14. ENGAGEMENTS À COURT TERME

Don travaux aménagement

Don octroyé par un mécène pour la transformation du premier étage et de la moitié du deuxième étage des locaux administratif à la rue Bovy-Lysberg 2 en une extension du bâtiment attenant du Victoria Hall avec une ouverture entre les deux bâtiments. Les charges liées à ces aménagements ne sont pas activées dans les comptes car l'OSR n'a pas l'exclusivité de l'utilisation de cette transformation et n'est pas propriétaire des bâtiments transformés (Victoria Hall et Rue Bovy-Lysberg 2).

2022-23	Total
Don pour travaux d'aménagement au cours de l'exercice 2022-2023	750.0
Utilisation pendant l'exercice 2022-2023	(123.9)
Solde au 31 août 2023	626.1

Fonds assurances sociales appartenant aux employés

Ce fonds est la propriété des employés de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il est géré par la FOSR et est conditionné selon un règlement établi par les employés. Il peut être utilisé en cas de demande pour des prestations qui ne seraient pas remboursées par le système de couverture dont bénéficient les membres de l'OSR ou pour financer une partie des primes « employés » des assurances sociales. Il est intégralement composé d'avoirs en banque.

L'utilisation des fonds est soumise à l'approbation de la Commission des affaires sociales.

Passifs transitoires	2022-23	2021-22
Produits reçus d'avance		
Subventions	100.0	100.4
Cession de droits	58.3	58.3
Mécénat & sponsoring	1'295.1	1'534.4
Publicité programmes de concerts	11.0	43.0
Autres	47.9	47.5
	1'512.4	1'783.6
Montants à rembourser		
Concerts annulés Covid 2019-20 & 2020-21	220.2	237.2
Produits des concerts saison suivante		
Séries Genève	1'045.7	829.5
Extraordinaires	59.8	21.2
Série Lausanne	250.0	191.4
Série Musique de chambre	10.9	8.7
Jeunesse + Prélude	17.2	18.8
Bons cadeaux & soldes avoirs	50.7	32.0
Autres	11.5	11.5
	1'445.8	1'113.1
Total	3'178.4	3'133.9

15. PROVISIONS

2022-23	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2022	117.7	372.7	490.4
Constitution	-	218.0	218.0
Utilisation	(39.1)	(107.7)	(146.8)
Dissolution	-	-	-
État au 31 août 2023	78.6	483.0	561.6
<i>Dont provisions à court terme</i>	34.3	218.0	252.3

2021-22	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2021	147.2	265.0	412.2
Constitution	28.7	107.7	136.4
Utilisation	(58.2)	-	(58.2)
Dissolution	-	-	-
État au 31 août 2022	117.7	372.7	490.4
<i>Dont provisions à court terme</i>	39.1	107.7	146.8

16. RÉSERVE DE PRÉVOYANCE

Les avoirs de prévoyance des membres actifs et passifs sont déposés et gérés par la Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie à Wallisellen. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2018 et son échéance est le 31 décembre 2022. Il a été tacitement renouvelé pour un an, jusqu'au 31 décembre 2023, selon la décision de la commission de prévoyance qui comporte six membres, trois représentants des employés et trois représentants de l'employeur. Il porte sur tous les droits des bénéficiaires et sur tous les risques (retraite, invalidité, décès).

Les prestations de vieillesse sont déterminées en fonction du système de la primauté des cotisations. Les prestations d'invalidité et de décès sont déterminées selon le système de la primauté des prestations.

Il n'y a aucune dette envers l'institution de prévoyance au 31 août 2023 (aucune dette également au 31 août 2022).

Détails de la réserve de prévoyance

	2022-23	2021-22
Prime de prévoyance réglementaire	(3'369.9)	(3'145.6)
Cotisations pour la prévoyance réglementaire (employeur et employés)	3'722.4	3'390.8
Primes extra réglementaires	(526.3)	(468.2)
Cotisations extra réglementaires	338.9	339.1
Excédent de contribution de prévoyance	165.1	116.1

	2022-23	2021-22
État de la réserve de prévoyance en début d'exercice	1'118.1	1'002.0
Affectation de l'excédent / (l'insuffisance) de contribution de prévoyance	165.1	116.1
État de la réserve de prévoyance en fin d'exercice	1'283.2	1'118.1

17. SUBVENTIONS

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Ville de Genève	9'346.8	9'417.3	9'425
Canton de Genève	9405.0	9405.0	9'405
Canton de Vaud	300.0	300.0	300
Autres	1.0	-	-
Total	19'052.8	19'122.3	19'130

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont attribuées pour une période de 4 ans sur la base d'une convention établie pour les années civiles 2021 à 2024, et comptabilisées au prorata par saison. Toutes les conditions d'octroi sont remplies.

Subventions en nature

Les subventions en nature ne sont pas comptabilisées et ne figurent pas dans les états financiers.

La valeur des subventions en nature octroyées par la Ville et le Canton de Genève sont communiquée directement à la FOSR.

	2022-23	2021-22
Canton de Genève: location salle Marie Laggé	149.1	149.1
Ville de Genève: locaux/matériel mis gratuitement à disposition	23.8	21.1
Total des subventions en nature	172.9	170.2

Prestations à titre gratuit

Des servitudes, qui découlent des contrats de location de la salle de concerts, sont accordées aux autorités (Genève et Vaud) pour chaque concert. La valeur pour 2022-23 équivaut à KCHF 115.3 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 108.0 en 2021-22).

18. CESSIION DE DROITS

Selon contrat avec la RTS signé par les parties le 10 septembre 2019, la contribution financière annuelle est de KCHF 700 pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle était identique pour l'exercice 2021-22.

Échéance du contrat: 30 juin 2026. Il a été renouvelé tacitement le 30 juin 2020, soit deux ans avant son échéance, pour une période de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026, avec les mêmes conditions financières.

19. PRODUIT DES CONCERTS

	2022 - 23	2021-22	Budget non audité
Concerts d'abonnement, Genève	1'209.6	1'143.4	1'167
Concerts d'abonnement, Lausanne	273.2	226.6	185
Concerts extraordinaires	240.0	164.6	200
Concerts jeunes	141.1	104.8	109
Concerts de Musique de chambre	21.7	23.5	23
Cachets d'Orchestre concerts Suisse romande	162.8	65.6	98
Total	2'048.4	1'728.5	1'782

Pour la comparaison avec le nombre de productions, voir le détail au point 25 de l'annexe.

20. CONTRIBUTIONS ET DONCS

Les contributeurs et donateurs sont généralement des fondations ou des associations. Ils ne reçoivent aucune contre-prestation de la part de la FOSR.

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Contributions et dons ordinaires	4'145.1	3'473.0	4'005
Contributions et dons affectés	500.0	500.0	500
Total	4'645.1	3'973.0	4'505

21. SPONSORING

En contrepartie de leur soutien, les sponsors bénéficient d'invitations aux différents concerts. La valeur pour la saison 2022-23 équivaut à KCHF 83.2 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 86.5 en 2021-22).

22. FRAIS DE PERSONNEL

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Salaires	17'247.8	15'987.1	17'147
Charges sociales	4'911.7	4'315.7	4'934
Allocations spéciales à la caisse de prévoyance	207.1	224.4	192
Total frais de personnel	22'366.6	20'527.2	22'273

Effectifs en fin de période (en unités de travail à plein temps)

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	107.00	100.50	110.00
Musiciens étudiants DAS	2.00	4.00	3.00
Personnel administratif & technique	22.35	21.85	21.35
Total	131.35	126.35	134.35

Effectifs moyens sur l'exercice (en unités de travail à plein temps)

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	107.83	100.17	111.25
Musiciens étudiants DAS	3.33	4.17	3.00
Personnel administratif & technique	22.80	21.48	21.64
Total	133.96	125.82	135.89

Rémunération de la direction

	Nombre de personnes	Équivalents plein temps	Montant
2021-22	4	3.50	809.9
2022-23	4	3.35	802.5

La rémunération du directeur musical et artistique ne comprend pas les cachets de chef d'orchestre.

23. FRAIS D'AMORTISSEMENT

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Part des amortissements sur mobilier et infrastructure informatique	38.8	30.8	22
Part des amortissements sur instruments, matériel et équipements	215.4	157.3	105
Part des amortissements sur véhicules	7.0	7.0	7
Total des amortissements	261.2	195.1	134

24. FRAIS DE PROMOTION

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Frais de publicité	1'090.5	1'156.4	1'539
Frais de représentation	25.6	18.5	20
Frais de fundraising	2.2	3.6	10
Total des frais de promotion	1'118.3	1'178.5	1'569

25. FRAIS DE CONCERTS

Les frais de concerts sont présentés en montants bruts. Pour déterminer les frais de concerts nets, c'est-à-dire uniquement les frais de concerts de l'OSR, il faut déduire le montant de la ligne «Récupération frais de concerts» dans les recettes d'exploitation.

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Frais de concerts bruts	3'946.6	3'569.4	4'107
Récupération des frais de concerts non OSR	(262.2)	(383.2)	(358)
Frais de concerts nets	3'684.4	3'186.2	3'749

Nombre de productions	2022-23	2021-22	Budget non audité
Séries d'abonnements symphoniques Genève	21	21	21
Série d'abonnement symphonique Lausanne	6	6	6
Concerts extraordinaires			
Concerts et projets ponctuels	7	3	3
Festival Genève Plage	3	3	3
Concerts pour les jeunes			
Concerts en famille Genève	5	6	6
Concerts scolaires Genève	19	18	17
Concerts scolaires Suisse romande	9	9	9
Concerts petites oreilles (musique de chambre enfants)	14	15	14
Concerts de musique de chambre Genève	6	6	6
Autres			
Concerts privés	3	-	-
Concerts en Suisse romande (hors-série Lausanne)	3	2	2
Concerts ne générant pas de produits de billetterie			
Concerts et projets ponctuels	5	-	-
Concert ONU	1	1	1
Fête de la Musique	2	2	2
Concerts pour les ayants droit	5	7	7
Concerts caritatifs	3	-	-
Total concerts produits	112	99	97

26. RÉSULTAT NET DES DISQUES ET ENREGISTREMENTS

Producteur, chef, soliste, œuvre, mois	Produits	Coûts	2022-23	Budget non audité
DVD FOSR Nott Malher 9 ^e	-	(113.1)	(113.1)	-
San Francisco Classics, Nagano Mozart	-	(14.5)	(14.5)	-
Coûts d'édition enregistrements 2021-22:				
Schweizer Fonogramm, Nott, Ammann	40.0	(45.1)	(5.1)	-
Coûts d'édition enregistrements 2020-2021 :				
Pentatone, Nott, Mahler Lieder	-	(18.2)	(18.2)	-
Pentatone, Harding Berlioz	-	(12.6)	(12.6)	-
Erato, Harding Capuçon Sibelius	-	(3.6)	(3.6)	-
Opérations sur propres disques OSR				
Promotion & vente de disques aux partenaires	-	(1.0)	(1.0)	-
Royalties	0.9	-	0.9	-
Total	40.9	(208.1)	(167.2)	(60)

Producteur, chef, soliste, œuvre, mois	Produits	Coûts	2021-22
Livre audio <i>Le Colibri</i> , co-production Am Stram Gram, avril 2022	-	(3.8)	(3.8)
Schweizer Fonogramm, Nott, Ammann, juillet 2022	18.5	(50.7)	(32.2)
Coûts d'édition enregistrements 2020-21:			
Pentatone, Nott, Piemontesi, Ravel/Messian/Schoenberg, décembre 2020 / juin 2021	-	(47.5)	(47.5)
Pentatone, Nott, Debussy <i>Pélleas et Mélisande</i> , décembre 2020	-	(31.2)	(31.2)
Opérations sur propres disques OSR			
Promotion & vente de disques aux partenaires	0.8	(1.8)	(1.0)
Royalties	2.7	-	2.7
Autres produits et coûts	3.2	-	3.2
Total	25.2	(135.0)	(109.8)

27. RÉSULTAT NET DES TOURNÉES

Événement, nombre, lieux, mois	Produits	Coûts	2022-23	Budget non audité
Münich, 1 concert, 28.09.2022	86.8	(156.8)	(70.0)	-
Udine, Ljubljana, Budapest, Brno, Brno lyrique, novembre 2022	378.9	(428.8)	(49.9)	-
Lucerne, 1 concert, 10.02.2023	134.0	(113.5)	20.5	-
Cologne, Breme, 15-16 février 2023	75.4	(251.8)	(176.4)	-
Münich, Anvers, Lille, Berlin, 26 fév. - 01 mars 2023	166.1	(419.4)	(253.3)	-
Total	841.2	(1'370.3)	(529.1)	(800)

Événement, nombre, lieux, mois	Produits	Coûts	2021-22
Gstaad, 1 concert, 28.08.2021	39.6	(38.5)	1.1
Locarno, 1 concert, 04.10.2021	75.1	(86.4)	(11.3)
Lyon, 1 concert, 19.11.2021	8.3	(60.5)	(52.2)
Bâle, 1 concert, 08.01.2022	70.0	(125.0)	(55.0)
Espagne, 5 concerts (Oviedo, Saragosse, Madrid Barcelone, Alicante), février 2022	165.2	(293.3)	(128.1)
Aix-en-Provence, 1 concert, 14.04.2022	82.9	(118.1)	(35.2)
Total	441.1	(721.8)	(280.7)

28. RÉSULTAT FINANCIER

	2022-23	2021-22	Budget non audité
Réalisé	52.1	47.5	-
Non réalisé	0.6	(194.1)	-
Différence de cours sur monnaies étrangères	(0.5)	-	-
Total	52.2	(146.6)	30

Les (charges) / produits non réalisés sont liés aux titres détenus, voir point 8 de l'annexe.

29. ENGAGEMENTS FUTURS PRIS PAR LA FOSR

	2022-23	2021-22
Exercice 2022-23	-	2'643
Exercice 2023-24	2'845	2'322
Exercice 2024-25	1'980	1'110
Exercice 2025-26	970	903
Exercice 2026-27	903	903
Exercice 2027-28	903	903
Exercice 2028-29	903	903
Exercice 2029-30	903	903
Exercice 2030-31	903	903
Exercice 2031-32	903	903
Exercice 2032-33	752	752
Total	11'965	13'148

Les engagements futurs concernent les cachets des artistes invités, les contrats à durée déterminée du directeur artistique et musical et du directeur général et le loyer des bureaux administratifs. Ils ne concernent pas les contrats de travail à durée indéterminée des employés.

30. AUTRES PRESTATIONS À TITRE GRATUIT

Les membres cooptés du Conseil de fondation exécutent leur mandat bénévolement. La durée de travail estimée pour 2022-23 est de 970 heures (2021-22: 900 heures).

31. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Néant.

32. DIVERS

Les éléments de l'annexe prévus par l'article 959c du Code des obligations non mentionnés dans la présente annexe sont inexistants.



**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande, Genève****Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (la fondation), comprenant le bilan au 31 août 2023, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 28 à 46) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, au règlement et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel (incluant le rapport de performance), à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation, au règlement et aux Swiss GAAP RPC. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Eliane Fischer
Expert-réviser agréée
Réviser responsable



Alexandra Depoire
Expert-réviser agréée

Genève, le 15 décembre 2023

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie, du tableau sur la variation du capital et de l'annexe